

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale	9
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
10/01/2019	10/01/2019	2019_3206
Création d'un forage d'Irrigation à Fluquier	1. Intitulé du projet res (02590)	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom LEFEVRE	Prénom Guy	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	SCEA ferme rouge	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Guy LEFEVRE	
RCS / SIRET 3 8 3 6 8 2 4	1 6 0 0 0 1 1 Forme juridiqu	e SCEA
	ez à votre demande l'annexe obligatoi	
	au des seuils et critères annexé à l'article R dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard ((Préciser les éventuelles rubriques issues d	
catégorie du projet 27: Forages en profondeur sous catégorie : a) d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres	forage de 72mètres de profondeur	
	4. Caractéristiques générales du projet	
4.1 Nature du projet, y compris les évent	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire
création d'un forage d'irrigation d'une profondeur de 72mètres		
débit souhaité : 120 m3/h		

4.2 Objectifs du projet

La SCEA de la ferme Rouge irrigue des pommes de terre (60 ha) et des endives(50 ha) sur Fluquières et Happencourt. L'objectif du nouveau forage est d'atteindre un débit de pompage de 120 m3/h ce qui permet d'alimenter simultanément 2 enrouleurs.

Ce nouveau forage permettra ainsi à la SCEA d'irriguer environ 30 ha d'endives et 50 hectares de pommes de terre par an. Le débit prévu pour ce nouveau point de prélèvement est de 120 m³/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La profondeur du forage sera de 72 mètres (jusqu'au Dièves). Le forage sera réalisé par la société RUCKEBUSCH (80 Vauvillers) au rotary sur un diamètre de 440 mm sur l'ensemble de la profondeur.

La répartition des tubes et crépines se ferait de la façon suivante :

- Tubage PVC plein jusque 16 mètres (passage des limons et début de la craie) Diamètre extérieur 400mm et intérieur 379 mm
- Tubage PVC crépiné de même diamètre de -16 à -72 mètres avec fentes de 3 mm.

Comme le prévoit l'arrêté du 11 septembre 2003, article 8, les protections suivantes seront mises en place

- Une margelle bétonnée sera réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle sera de 3 m² au minimum autour de la tête et de 0,30 m de hauteur au –dessus du terrain naturel. La margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,50 m.
- Un capot de fermeture sera installé sur la tête du forage. Il permettra un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. En zone inondable, si la tête débouche dans un local, celui-ci sera étanche. En dehors des périodes d'exploitation l'accès à l'intérieur du forage sera interdit par un dispositif de sécurité.
- Les conditions de réalisation et d'équipement du forage permettront de relever le niveau statique de la nappe au minimum par sonde électrique ; prévoir le cas échéant un tube guide sonde.
- Le forage sera équipé d'une plaque mentionnant les références du récépissé de déclaration.

Le forage sera réalisé au rotary à l'eau. Les boues de forage seront immédiatement retirées et déposées pour décantation à distance du forage . Une fois sèches, elles seront épandues sur parcelles agricoles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pompage à 120 m3/h et irrigation par tour d'eau de 25 mm. selon la demande climatique , le nombre de tours d'eau peut monter à 10.

Consommation moyenne 50 ha de pomme de terre * 2000m3/ha soit 100 000 m3 et si année très sèche dès la plantation consommation maxi de 125 000 m3/an.

Endives 850 m3/ha * 30 ha soit 25000m3 avec un maxi à 31 000 m3.

soit un total maxi de 156 000 m3/an

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature du code de l'environnement (article R214-32 du Code) article L 411-1 du code minier : forage de plus de10 mètres de profondeur: la déclaration sera faite par le foreur auprès de la DREAL.							
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	rojet et superficie globale de l'opératio	on - préciser les unités de mesure utilisées					
	eurs caractéristiques	Valeur(s)					
profondeur profondeur approximative du toit de la diamètre de foration profondeur de tube PVC plein diamètres extérieur /intérieur du PVC pl profondeur de PVC crépiné taille des fentes de crépinage débit d'exploitation	nappe de la craie	72 mètres vers 11 mètres 559 mm 16 mètres 400/379 mm de 16 à 72 mètres de profondeur 3mm 120 m3/h					
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long ° ' " _ Lat ° ' " _					
Fluquières 02590 En coordonnées Lambert 93 X:711 133 m Y:6 966 718m z:86 m section cadastrale ZE 40	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° ' " Lat ° ' " _ Long ° ' " Lat ° ' " _					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	ignez à votre demande les anno on d'une installation ou d'un ouvrag	e existant? Oui Non X					
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre pindiquez à quelle date il a été autorité.	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d' t les projet et	'une évaluation Oui Non					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle a'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		localement le pompage de 120 m3/h induira un rabattement du toit de la nappe jusqu'à 220 mètres à l'aval du droit du forage. prélèvement d'eau de 125 000 m3/an à 156 000 m3/an selon l'année climatique tours d'eau de 250 m3/ha prélèvement dans la nappe de la craie
Doccourses	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		extraction de quelques dizaines de m3 de craie qui seront immédiatement épandus sur le sols de l'exploitation agricole après décantation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		la margelle bétonnée de tête de forage consommera 3 m2 de surface , et la station d'irrigation qui la couvrira fera prés de 10 m2.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le forage respectera les règles de protection de la ressource en eau posées dans l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		seulement l'amené et le repli du matériel de forage pendant le temps du forage lui-même quelques jours
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Pour le forage lui même , les moteurs tourneront 2 fois 8 heures environ. les pompages d'essai réalisés par le foreur dureront ensuite 2 jours. en phase d'exploitation : Pompe électrique immergée à 70 mètres de profondeur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		le fait de forer dans le sous-sol engendre des vibrations mais elles n'auront pas un périmètre élevé.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Factorian	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

	1	 	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
Cadre de vie / Population		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décri		cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :
Protection de la tête de forage:
Margelle bétonnée de 3 m2
Couvercle cadenassé
élévation de la tête de forage de 0.5m au dessus du terrain naturel
cimentation de l'espace interannulaire sur 16 mètres de profondeur

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale complémentaire à la déclaration préalable au prélèvement qui apportera les éléments plus précis sur les valeurs des paramètres hydrodynamiques de l'aquifère au droit du forage permettant de calculer plus précisément la zone d'appel selon la méthode de Wyssling et la zone d'influence selon la formule de Theis-Jacob.

Ces éléments seront présentés dans la déclaration préalable au prélèvement au titre de la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature après la réalisation des pompages d'essai par le prestataire foreur.

Ce projet n'aura pas d'impact ni sur la faune ni sur la flore , ni sur les ouvrages les plus proches (irrigation et Adduction eau potable).

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires								
	Objet								
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Non publié ;								
2	Un plan de situation au $1/25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16000$ et $1/64000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X							
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;								
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes							
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.								

Veuillez coi	mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join quelles elles se rattachent	
	Objet	
	9. Engagement et sig	gnature
Je certifie s	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	×
Fait à	DOUCHY	le, 9 Janvier 2019
Signature	Guy LEPEVRE	